

ANOREXIE PAS UNE MINCE AFFAIRE

A l'instar de la France, une députée belge veut interdire les mannequins rachitiques et les publicités retouchées. En attendant la loi, voilà à quoi doivent veiller les proches des victimes de cette maladie mortelle.

Régulièrement, d'anciens mannequins brisent l'omerta et racontent comment le "métier" les a poussés à la maigreur au point de se rendre malades. Ce mois-ci, c'est Victoire Maçon Dauxerre, ancien mannequin français, qui publie *Jamais assez maigre. Journal d'un top-model* (Éd. Les Arènes). Pour défilé à la Fashion Week, elle devait entrer dans une taille 32, soit peser 47 kg pour 1,78 m! Pour y parvenir, elle ne mange plus que trois pommes par jour. Au point de s'effondrer de fatigue et d'inanition dans les rues de New York...

Mais l'exaltation de la maigreur n'a pas lieu que dans les coulisses des catwalks. Via les magazines, les photos de mode et les publicités, ces grands corps malades s'érigent en nouveaux canons esthétiques. En normalité pour les adolescents. Des rédacteurs de magazines de mode avouent (presque) sans complexe "photoshoper" systématiquement les clichés pour amincir les modèles

ou, au contraire, pour effacer les preuves évidentes d'une maigreur pathologique: côtes saillantes, cheveux clairsemés, acné et duvet typique de l'anorexie. "On ne peut pas imposer un corps malade en idéal de beauté, c'est criminel", s'insurge dans son livre Victoire Maçon Dauxerre qui, cinq ans après avoir quitté les podiums, se bat encore contre les séquelles de l'anorexie et de la boulimie. C'est aussi l'avis de Vanessa Matz, députée CDH, qui travaille depuis plusieurs années sur une proposition de loi pour rendre obligatoire la mention "photographie retouchée" sur les clichés de mannequins dont la corpulence a été modifiée par un logiciel de traitement d'image. En France, la loi est passée il y a un peu plus d'un mois. Chez nous, on n'y est pas encore.

"Selon les spécialistes auditionnés, ces images ne "déclenchent" pas la maladie, mais en créant un contexte qui fausse la réalité, elles sont un facteur aggravant pour des jeunes avec un terrain vulnérable", explique Vanessa Matz. Il existe bien des chartes et codes de bonne conduite en Belgique, mais selon elle, l'auto-régulation ne suffit pas.

Recalée en commission des affaires économiques de la Chambre ("les lobbies de la mode et de la presse sont très puissants", souffle la députée), puis par la commission santé de la Chambre. Vanessa Matz ne se décourage pas et a rendu la semaine dernière une nouvelle mouture de sa proposition de loi, tenant compte des remarques précédentes et élargissant même les obligations. Outre la mention "photo retouchée" qui devrait apparaître sur les publicités, dans les magazines et sur les images diffusées sur Internet, elle souhaite rendre obligatoire (comme c'est déjà le cas en France, en Italie, en Angleterre et en Israël) la fourniture par le mannequin d'un certificat médical de bonne santé (se basant sur l'indice de masse corporelle, mais pas seulement) pour être autorisé à défilé.

Ses employeurs pouvant être tenus pour responsables pénalement en cas de non-respect de cette disposition. "Il est nécessaire d'agir pour que ces personnes qui sont considérées comme représentant un "idéal de beauté" illustrent une image de bonne santé et non de dénutrition, explique Vanessa Matz. Il s'agit donc de protéger non seulement des jeunes mannequins mais aussi tous les jeunes qui s'y identifient." Si une telle loi avait été en vigueur, il y a cinq ans, selon Victoire Maçon Dauxerre, on l'aurait empêchée de travailler et de sombrer aussi loin dans la maladie. "Un médecin aurait vu que j'avais le pouls super-faible, je perdais mes cheveux, j'avais de l'ostéoporose, je n'avais plus mes règles. Quand on a le teint terreux, limite vert, on voit tout de suite qu'il y a un problème", écrit-elle.

**UN CERTIFICAT
DE BONNE
SANTÉ
PROTÉGERAIT
LES
MANNEQUINS
ET LEURS
ADMIRATRICES.**

INTERDIRE LES SITES PRO-ANOREXIE?

En France, il a également été question de sanctionner pénalement (jusqu'à 10.000 euros d'amende et un an de prison) les gestionnaires de sites "pro-ana" (pour pro-anorexia) incitant leurs visiteurs à la maigreur excessive. Certaines blogueuses "pro-ana" vont en effet très loin et plutôt que de présenter l'anorexie comme la grave maladie qu'elle est, l'érigent en "mode de vie", avec des conseils pour maigrir et dissimuler → son trouble à son entourage. Y faire un tour est assez effrayant. Les États-Unis ont tout bonnement interdit ces sites... Mais la question est délicate. Certaines (anciennes) anorexiques ont ainsi défendu bec et ongles ces lieux de discussion, qui leur apportent un "soutien" et une écoute qu'elles ne trouvent nulle part ailleurs. *"J'y ai trouvé le droit d'être moi-même, d'exprimer la vérité de mon quotidien sans mentir, témoignait par exemple Clara P. sur le site du *Nouvel Obs*. Parce que tout ce qui traverse la tête d'une anorexique est indicible socialement."* Face au risque de "clandestiniser" des personnes malades en les incitant à se cacher plutôt que

les protéger et les aider, la France a fait marche arrière. Si des questions parlementaires ont été posées à ce sujet, il n'y a pas chez nous de projet d'interdiction de ces sites. *"Je ne pense pas que cela règle le problème durablement"*, insiste Vanessa Matz.

La députée est par contre favorable aux mesures imposées par les Pays-Bas. Les fournisseurs d'accès Internet y sont tenus d'insérer un texte d'avertissement qui apparaît en pop-up dès qu'on se connecte à un site ou blog

pro-ana. Il s'agit d'expliquer que ce site abrite des propos de personnes qui ne se considèrent pas comme malades et nient les conséquences physiques et psychiques de leur maladie. Le pop-up renvoie également vers un site informatif de prévention. *"Des études montrent que de 33 à 60 % des personnes lisant ces messages décident finalement de ne pas consulter le site ou le blog en question"*, pointe la députée.

Ces messages s'affichent déjà sur certains blogs belges pour rappeler que cette maladie, mortelle pour une patiente sur vingt, laisse chez celles qui s'en sortent des séquelles physiques (ostéoporose, infertilité), psychologiques et affectives. Parfois à vie.

✘ Maïder Dechamps

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS

20 % des jeunes filles adoptent des conduites de restriction alimentaire et de jeûne à un moment de leur vie, mais l'anorexie mentale n'en touche qu'une minorité: entre 0,5 à 2 % des jeunes femmes, selon les études.

On a longtemps observé une proportion de 1 garçon seulement pour 10 filles anorexiques, mais le nombre de garçons souffrant de ce trouble du comportement alimentaire semble augmenter ces dernières années.

L'anorexie mentale se déclenche le plus souvent entre 14 et 17 ans, avec un pic de prévalence à

16 ans. Mais elle peut aussi frapper des enfants, à partir de 8 ans, ou des adultes.

La phase anorexique dure en moyenne de un et demi à trois ans.

À terme, la moitié des personnes soignées pour anorexie à l'adolescence guérissent, un tiers voient leur situation améliorée, 21 % souffrent de troubles chroniques et 5 % décèdent de complications (plus de la moitié des cas) ou par suicide (27 % des décès). C'est le taux de suicide le plus important de toutes les maladies psychiatriques.

(Sources: Inseem, Le Figaro)

Les signes qui doivent alerter

Une adolescente qui fait un régime, c'est courant et le plus souvent sans danger. Mais soyez vigilant si elle se prive de nourriture sans un objectif précis (perdre trois kilos, rentrer dans ce jeans).

Une personne au régime se plaint et exprime sa frustration. Pas la personne souffrant d'anorexie, pour qui la privation est une preuve de maîtrise. Pour elle, la faim, voire les douleurs physiques liées à la dénutrition sont "grisantes".

Une suractivité physique (notamment sportive) - peu courante chez les adolescents - associée à des privations alimentaires doivent être observées de près. Souvent, la patiente anorexique a des aliments "repères" dans la journée: la biscotte du matin, la pomme de 16 h. Un rituel "sacré", maintenu même dans les phases les plus aiguës. Fréquemment, elle boit des quantités d'eau anormales (jusqu'à cinq litres par jour), pour maigrir mais aussi pour "se purifier". Les boissons gazeuses (qui "calent l'estomac" sans calories) sont également prisées.

Même si elle évitera les repas en famille et triera méticuleusement ses aliments avant de les mâcher interminablement, une anorexique ne "fuit" pas forcément le contact avec la nourriture. Elle prend plaisir à cuisiner pour les autres, à les regarder manger ou à conserver des aliments dans sa chambre pour "éprouver" son self-control.

Des vêtements amples pour cacher sa maigreur réelle, des prétextes pour éviter les repas ou le fait de "chipoter" longtemps dans son assiette sans la vider sont des moyens de dissimuler la réalité, en premier lieu pour ne pas inquiéter ses proches. Un teint rouge, les yeux mouillés et jaunes peuvent être des signes de vomissements autoprovocés.

QUE FAIRE EN TANT QUE PARENT?

- Ne culpabilisez pas.
- N'abordez pas le problème frontalement (une des caractéristique de la maladie est le déni), mais vous pouvez exprimer votre préoccupation et proposer votre écoute.
- Ne la forcez pas à manger, ne lui faites pas de chantage à la nourriture... En fait, ne donnez pas trop de place à l'alimentation dans vos rapports. Si elle souffre d'anorexie, elle est déjà suffisamment obsédée par ce sujet.
- Encouragez votre enfant à se faire aider par un professionnel de la santé (médecin, psy). Sans tarder, car si c'est bien un trouble du comportement alimentaire, il y a peu de chances que les choses s'arrangent d'elles-mêmes. Une prise en charge précoce augmente fortement les chances de guérison.
- Prenez soin de vous (il existe notamment des groupes de parole) et du reste de la fratrie.

QUELQUES ADRESSES

- Association de soutien aux parents et aux proches de personnes souffrant de troubles des conduites alimentaires: www.miata.be ou 02/385.09.40.
- Les Femmes prévoyantes socialistes ont publié la brochure *Anorexie et boulimie: un guide à l'attention des parents*, à commander sur le site www.femmesprevoyantes.be ou au 02/515.04.01.
- Plusieurs guides (pour les parents, pour les frères et sœurs) sont téléchargeables gratuitement sur le site du Domaine (ULB) www.domaine-ulb.be.